

## Compte rendu du CONSEIL du 7 MARS 2023

**Etaient présents** : A. FERIOLI, D. SOLTANI, JM. FAVAUT, B. LEFEVRE, J. HERY, JM COLLARD, M SIATKA, M. GERARD, MC REICHART, E. LOMBARD, M. LACROIX, M. GIRON, M. MILLOT, S. MENNUNI-THIEBLEMONT,

**Etaient absents avec pouvoir** : H. KIEFFER pouvoir à D. SOLTANI  
R. MAILLARD pouvoir à M. GIRON  
A. EICHWALD pouvoir à M. LACROIX

**Etaient absentes sans pouvoir** : S. LEMAIRE, PLANTEGENET J.

**Est élu secrétaire de séance à l'unanimité** : M. GERARD

Dans un premier temps il est procédé à la lecture et à la signature du compte rendu du dernier conseil.

Le maire propose ensuite d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : reprise de la délibération pour participation aux entrées du centre aquatique. Accord unanime.

**1 - Compte administratif 2022:** budget Commune.

Section de fonctionnement,	Dépenses :949 038.08 pour au BP 1 378 492.07
	Recettes : 1 322 981.12 pour au BP 1 378 492.07
Section d'investissement,	dépenses :727 090.82 pour au BP 1 645 680.55
	Recettes :731 090.31 pour au BP 1 645 680.55

**2- Compte administratif 2022:** budget service assainissement.

Section de fonctionnement,	Dépenses : 156 209.59 pour un BP de 198 820€
	Recettes : 179 257.86 pour un BP de 198 820€
Section d'investissement,	dépenses :102 976.40 pour un BP de 127 530.56
	Recettes :101 551.93 pour un BP de 127 530.56

**3- Compte administratif 2022:** budget service des eaux.

Section de fonctionnement,	Dépenses :157 576.51 pour un BP de 285 295.34
	Recettes : 157 998.24 pour un BP de 285 295.34
Section d'investissement,	dépenses :88 120.91 pour un BP de 88 121
	Recettes : 35 553.32 pour un BP de 200 502.09

Le maire sort de la pièce, le conseiller le plus âgé, à savoir : Bernard LEFEVRE, prend la présidence et propose au conseil le vote de ces comptes administratifs. Ils sont adoptés à l'unanimité.

**4- affectation des résultats** : budget commune : validé à l'unanimité

**5- affectation des résultats** : budget service assainissement : validé à l'unanimité

**6- affectation des résultats** : budget service des eaux : validé à l'unanimité

**7- Compte de gestion du trésorier** : budget commune, validé à l'unanimité

**8- Compte de gestion du trésorier** : budget service assainissement, validé à l'unanimité

**9- Compte de gestion du trésorier** : budget service des eaux, validé à l'unanimité

**10- Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe** : dans le cadre de la reprise de l'atelier de taille et de la villasatel, il est proposé d'emboucher une personne à temps complet afin de mettre en place et suivre les programmes d'animations, les plannings, les réservations, de coordonner les différents intervenants (notamment : animateurs, entreprises de nettoyage du linge, entreprise chargée du ménage, état des lieux entrée, sortie ....). pour se faire il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe. Validé à l'unanimité

**11- création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** : nous avons un employé aux services techniques qui a l'ancienneté pour passer adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour se faire il est proposé de créer ce poste et d'annuler le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Proposition validé à l'unanimité.

**12- Tarifs Villasatel** : afin de pouvoir facturer les locations, les animations les repas et éventuellement les dégradations, la Commune doit établir un bordereau de prix regroupant toutes ces particularités. Le maire fait lecture des différents tarifs et rappelle le fonctionnement qui est proposé. Il rappelle aussi que l'année 2023 sera une année test et que nous serons certainement amené à revoir notre position et nos propositions en fin d'année. Après les explications les tarifs sont validés à 16 pour et 1 contre (A. EICHWALD)

**13- Tarifs atelier de taille** : afin de pouvoir facturer les locations, les animations les repas et éventuellement les dégradations, la Commune doit établir un bordereau de prix regroupant toutes ces particularités. Après les différentes explications, les tarifs sont validés à l'unanimité.

**14- Autorisation au maire pour signer les nouveaux contrats à intervenir** : dans la continuité de la gestion de ces deux infrastructures, la commune reprend les contrats actuellement en place que ce soit pour le ménage, le linge, le gaz, l'électricité etc. il est proposé de donner pouvoir au maire pour signer ces nouveaux contrats. Proposition adoptée à l'unanimité.

**15- création d'une régie** : pour gérer ces nouveaux établissements, il est proposé de créer une Régie : la régie CARRIERES avec une responsable : Nadège CONTINANT et une suppléante : Sandrine DESSENANTE : proposition adoptée à l'unanimité.

**16- Avenant n°1, entreprise CHARDOT** : le maire rappelle au conseil que dans le cadre du marché pour la réalisation de la Voie Verte, nous avons été amené à faire une modification nécessaire mais supplémentaire au marché de base. , à savoir : aménager la jonction de la sortie de la voie verte sur la départementale ainsi que la fourniture et la mise en place d'enrochement. Le tout pour un montant de 3 432€ TTC. il est proposé au conseil de valider cet avenant. Proposition adoptée à l'unanimité.

## **Demande de subventions :**

**17-1 : Installation de la vidéo protection :** le maire rappelle que nous avons en projet d'installer la vidéoprotection dans nos 4 villages. Bernard précise que nous avons eu trois possibilités de raccordement. Nous proposons de retenir la version FIBRE afin de pouvoir avoir un seul point de lecture. Nous pouvons être subventionnés auprès de l'état (DETR) de la région, de la Poste et de Losange. Nous avons même une possibilité de créer un circuit privé. Le tout pour un montant de 125 163€ ht. Unanimité.

**18-2 : réhabilitation de la maison dite PERON :** le maire rappelle que nous sommes propriétaire de la maison sise 39 de la rue Jeanne d'Arc et que compte tenu de la forte demande de logement locatif, il est proposé d'y aménager un logement de type 4. Le montant de la rénovation est estimé à 259 490 € HT. Marcel fait remarquer que la somme paraît exagérée. Le maire répond : sans doute mais le bureau d'études a fait une estimation large pour la demande de subvention et en précisant aussi que ce même bureau d'études a opté pour le dispositif CLIMACTION. Il est proposé de demander des subventions auprès de la DETR + GIP et la région. La demande est acceptée à 14 pour et 3 contre (A. Eichwald, R. Maillard, M. Giron).

**19-3 : rénovation des menuiseries de la mairie de Ville Issey :** le maire rappelle que les volets de la mairie de Ville Issey sont pourris certains sont même tombés. Il est proposé de les remplacer par des volets battants en ALU pour un montant de 15 525€ ht. Il est proposé de demander une subvention DETR. Unanimité.

**20-4 : récupérateur d'eau de pluie :** compte tenu du changement climatique, la commune propose d'installer des récupérateurs d'eau de pluie sur 3 villages afin de multiplier la capacité de collecte pour un montant de 13 583.37€ ht. L'Etat, le Département, l'agence de l'eau et la Région peuvent nous suivre sur ce projet : il est proposé de solliciter une subvention auprès de ces partenaires (voir plan de financement en annexe)

**21-5 : économie d'énergie sur la mairie d'Euville :** toujours dans ce contexte de changement climatique et d'économie d'énergie, le chauffage commençant à poser des soucis, il est proposé pour un meilleur confort des salariés mais aussi dans un souci d'économie de redescendre les plafonds de deux bureaux et de créer un sas d'entrée en posant une baie vitrée au niveau du vestibule pour un montant de 9787.31€ ht ; Nous attendons l'avis de l'architecte en chef. Il est proposé de demander une subvention auprès de l'Etat. Validé à 16 pour et 1 contre (R. Maillard)

**22- numérotation de voirie :** le maire rappelle que nous avons de nouvelles constructions ou des constructions qui sont inconnues de l'urbanisme, il est proposé au conseil de numéroter :

- La maison de monsieur Joel MATHIUS au 14bis de la rue du Port à EUVILLE ,
- La maison de Monsieur Mickael FORTIN et Madame Vanessa FRANCHETTI au 12 de la rue des Carrières à EUVILLE,
- La maison de monsieur BRUNESSEUX à VILLE ISSEY 1 rue du Paradis

Proposition et numérotation acceptées à l'unanimité.

**23- concession de cimetière** : madame MLAKAR qui venait de renouveler la concession de son mari pour 30 ans, a pris la décision de faire revenir les cendres de son mari dans sa nouvelle commune. A sa demande, et comme nous ne sommes pas encore à la moitié de la concession, il est proposé au Conseil de lui rembourser le prorata de cette concessions soit prêt de 40€. unanimité

**24- Don d'une collection** de pierres et de coquillages : madame Sandrine PERIN à proposer par courrier de léguer la collection de pierres et de coquillages de Marc à la commune ; ces collections seraient un atout patrimoniale très intéressant pour notre espace expositions, il est proposé au conseil d'accepter ce don. Unanimité.

**25 - participation AQUA MOSA** : le maire propose d'annuler la délibération du 15 novembre 2022 n°217, pour la modifier en tenant compte des augmentations des entrées. Notre participation reste inchangée. 16 pour et une abstention (R. Maillard)

A EUVILLE le 14 mars 2023

Le secrétaire de séance

Michel GERARD